

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTION DU
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE
LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET
LE PALUDISME

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

GENERAL SECRETARIAT

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL
FUNDS AND PARTENERS GRANTS FOR
THE FIGHT AGAINST AIDS,
TUBERCULOSIS AND MALARIA

COMMUNIQUE N° D13-347 /C/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/Fa

Yaoundé, le 29 OCT 2024

Portant publication des résultats de la Demande de Cotation n°D13-222/DC/MINSANTE/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024 relative à la conception, la production et l'installation de 60 billboards sur les interventions de prévention et de prise en charge au Programme National de Lutte contre le Paludisme

(Financement Fonds Mondial – GC7)

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage communique :

Par Décision N° _____/D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/Fa du _____

Le soumissionnaire dont le nom suit est déclaré attributaire de la Demande de Cotation susvisée :

Nom du soumissionnaire	Intitulé du lot	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieux de livraison
PANORAMA B.P : 2 809 Douala Tél. : 658 844 572	Conception, la production et l'installation de 60 billboards sur les interventions de prévention et de prise en charge du Programme National de Lutte contre le Paludisme	11 209 500	Soixante (60) jours au Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme

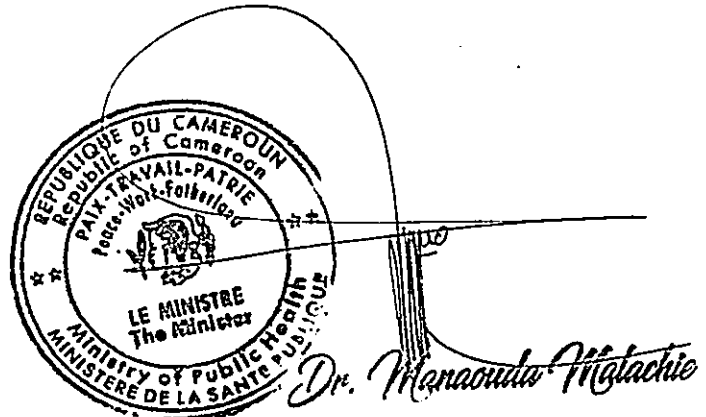
Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir prendre attache avec l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des Partenaires de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme (UCS-FMP) pour l'établissement du projet de Lettre-commande correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer sous quinzaine au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de Lutte contre le Paludisme pour retirer leurs offres, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, les offres seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CSPM-PNLP ;
- PNLP pour Affichage ;
- Services des Marchés Publics/MINSANTE ;
- Chrono/Archives.


LE MINISTRE
The Minister
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE